

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 17 septembre 2007**  
~~~~~

**CONSTRUCTION D'UN HOTEL D'ENTREPRISES SUR LA ZAE DOMAINE DES TROIS
FONTAINES AU POUGET - LANCEMENT DES APPELS D'OFFRES DE TRAVAUX**

N° 1-3 du bordereau - Rapport page 6

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 septembre 2007, à Bélarga à la salle de rencontre, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. BECKER François - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. HENRY Marc - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. RUIZ Jean François - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric
Anne Marie DEJEAN donne pouvoir à Hélène BARRAL
Michel ASTIE donne pouvoir à Jean Pierre GHIBAUT

Absents ou excusés : M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. CABELLO Gérard - M. BELLOC Jean Paul - M. ALVERGNE Michel - Mme VIVIEN Isabelle - Mme DEJEAN Anne Marie - M. ASTIE Michel

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2007 pour le financement de l'opération de construction d'un hôtel d'entreprises sur la ZAE Domaine des Trois Fontaines au Pouget, soit une somme de 1 624 904,82€ TTC dont 1 487 053,93€ restent disponibles pour engagement à la date de la présente délibération,

Considérant la nécessité de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert,

Sur proposition de Monsieur R. Asensi, Vice-président de la Communauté de communes, Président de la commission Développement Economique,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'autoriser** le Président à lancer les procédures d'appel d'offres nécessaires à la réalisation des travaux et attribuer les marchés suite aux décisions de la Commission d'Appel d'Offres
- **d'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier jusqu'à son terme

La présente dépense à la charge de la Communauté de communes sera imputée au chapitre 23 article 2313 opération 36 du budget communautaire 2007

Transmission au Représentant de l'Etat
N°70-2007 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET